



L'interdiction de la publicité des produits du tabac en péril !

Rubrique : actualités - Date : mercredi 26 janvier 2011

Au lendemain de la conférence de presse du député Didier Mathus, les réactions sont vives du côté des associations et du ministère de la santé.

La proposition de loi de Didier Mathus visant à exclure le patrimoine culturel de l'interdiction de publicité et propagande en faveur du tabac ouvre la voie à un détournement de la loi Evin", alerte le Haut conseil de la santé publique (HCSP) dans un avis publié mardi.

Cette proposition de loi, qui doit être examinée jeudi en séance publique par les députés, en donnant un signal d'assouplissement, est contraire aux objectifs de la lutte contre le tabagisme, estime le HCSP.

Elle pourrait constituer un cheval de Troie permettant de développer le marketing, met-il en garde.

Le HCSP a été saisi lundi de ce sujet par le ministre de la Santé et a réuni un groupe d'experts en urgence.

Les députés de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale ont voté à la quasi-unanimité le 19 janvier la proposition de loi de Didier Mathus et du groupe SRC (Socialistes, radicaux et citoyens) visant à adopter une approche plus souple de l'application de la loi Evin afin de concilier les exigences de la loi votée le 10 janvier 1991 avec la protection de la culture.

Parmi les exemples d'une interprétation caricaturale de la loi Evin, l'exposé des motifs de la proposition de loi mentionne l'affiche d'une exposition consacrée à Jacques Tati, où ce dernier avait perdu sa célèbre pipe au profit d'un petit moulin-à-vent jaune."

(source :AFP / 25 janvier 2011 14h00) **L'alliance contre le tabac et ses membres ont donc tenu une conférence de presse pour dénoncer le coup monté de l'industrie pour de nouveau communiquer légalement. L'AFP, présente, a écrit cette dépêche :**

Piège grossier de l'industrie du tabac : les associations anti-tabac crient au coup monté à la veille de l'examen par les députés d'une proposition de loi visant à protéger le patrimoine culturel d'une application trop littérale de la loi Evin.

Qui décrètera qu'une image, qu'un film, qu'un site relève ou non du culturel ou de l'artistique ?, se sont interrogées les associations de lutte contre le tabagisme, s'inquiétant d'une brèche dangereuse.

L'exposé des motifs de la proposition de loi de Didier Mathus et du groupe SRC (Socialistes, radicaux et citoyens), votée en commission et qui viendra en discussion générale jeudi, mentionne la substitution en 2009 de la pipe de M. Hulot par un moulin-à-vent ridicule sur l'affiche d'une exposition consacrée à Jacques Tati.

L'interdiction de la publicité des produits du tabac en péril !

D'autres exemples sont cités : André Malraux sans cigarette sur un timbre-poste de 1996 inspiré d'une photographie de Gisèle Freund ou l'escamotage du mégot dans la main de Jean-Paul Sartre sur une affiche de la BNF en 2005.

En 2009, c'est Alain Delon qui se voit privé de cigarette dans une publicité pour un parfum utilisant un portrait de 1966.

Mais les associations anti-tabac se sont défendues de toute velléité de censure, dénonçant une mise en scène et une opération de propagande au profit de l'industrie du tabac.

On fait croire à la censure, on feint l'indignation et on trouve un député naïf ou cynique qui rédige une proposition de loi reposant sur des motifs erronés , a stigmatisé le président l'Alliance contre le tabac Yves Martinet.

Claude Evin, auteur de la loi de 1991 qui porte son nom, a fait part de sa colère , dénonçant une manipulation de l'industrie du tabac mais aussi des professionnels de la publicité .

L'ancien ministre socialiste de la Santé s'en est pris au groupe socialiste qui a permis l'inscription du texte dans une niche parlementaire.

Il n'y a jamais eu d'actions judiciaires engagées à l'égard d'oeuvres culturelles ou de personnages historiques , a pour sa part assuré le président de Droits des non-fumeurs (DNF) Gérard Audureau.

Je m'indigne , s'est exclamé le président de la Ligue nationale contre le cancer, Gilbert Lenoir, parodiant un livre devenu célèbre, tandis que Gérard Dubois (Académie nationale de médecine) dénonce un coup de hache pour ouvrir un boulevard à l'industrie du tabac .

Les associations ont reçu mardi le soutien de la secrétaire d'Etat à la Santé, Nora Berra.

Toutes les affaires de censure présentées dans l'exposé des motifs sont le fait d'initiatives d'organismes interprofessionnels ou d'opérateurs de droit privé et ne correspondent pas à une censure imposée par le code de la santé publique , a-t-elle souligné lors de ses vœux à la presse.

Au-delà de l'inutilité de cette proposition de loi, une brèche dans la loi Evin est ouverte et ce serait une victoire pour les cigarettiers , a-t-elle encore estimé.

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a parlé de son côté de cheval de Troie permettant de développer le marketing .

La loi Evin, qui interdit toute publicité ou promotion en faveur du tabac, a célébré le 10 janvier son 20e anniversaire. A cette occasion, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, avait assuré qu'il n'était pas question de baisser la garde dans la lutte contre le tabagisme."